

Publics

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Pré-requis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.



Contenu

- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation "CPS intervenant à domicile".

Méthodes pédagogiques

- Exposés.
- Mise en situation pratique.

Validation

À l'issue de la formation, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS délivre au participant un certificat de "formateur CPS" attestant son aptitude à former et à certifier les salariés au "CPS Intervenant à domicile".



Durée

28 heures soit 4 jours



Dates

Consulter les organismes de la liste.

Renseignements

Dominique DESAUBLIAUX
02 51 72 84 05
Colette OLIVIER
02 51 72 84 53
formation.rp@carsat-pl.fr

Inscriptions

La liste des organismes de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Coût

Coût pédagogique à voir avec l'organisme de formation.

